

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal des Jeunes

Séance du 4 Octobre 2024

Conseillers élus : 10 Conseillers en fonction : 10 Présent : 8 Procuration : 1

Sous la présidence de M. Fabrice COMARTIN, Adjoint au Maire, référent CMJ :

Présents : LARRERE Axel – SCHNEIDER Tom – ZENDAGUI Kenzy –
GRAND-PAILLE Agathe – CHANAT Clémence – VONARB Daphné- JAECH Khylian – NEUREU
DECKER Eva

Absents : COMARTIN Louna (procuration à LARRERE Axel) – MAILLER Célia

Comité de pilotage : COMARTIN Fabrice – CHABERT Anne – KILIAN Christophe –
HAMM Mylène – DORN Laurence – SAUTREAU Déborah (absente)

Invités : LUGARDON Marguerite (CM) – STAATH Freddy (CM) –
FISCHER Jean-Charles (Journaliste DNA) – HILD Eyla (Présidente de l’APEEB)

Secrétaire de séance : SCHNEIDER Tom

- Séance ouverte à 18h00

Préambule

Dans son mot d’accueil le Maire, Patrick MICHEL, félicite les jeunes élus pour leur engagement et leur souhaite une pleine réussite durant leur mandat.

Un tour de table pour se présenter à été réalisé pour que l’ensemble de CMJ puisse se connaître.

Des autorisations parentales de 4 membres (VONARB Daphné, NEUREU DECKER Eva, LARRERE Axel et CHANAT Clémence) ont été ramassées. Pour les autres membres, ils devront les rendre à la prochaine séance.

Une publicité du Marché aux grains de Bouxwiller a été faite dans le cadre de la recherche de nouvelles personnes intéressées par le théâtre.

Pour conclure, l’annonce l’ordre du jour qui été :

- Point 1 : Désignation d’un secrétaire de séance
- Point 2 : Installation du Conseil Municipal des Jeunes
- Point 3 : Validation du Règlement Intérieur
- Point 4 : Validation du Bureau
- Point 5 : Fréquence des séances
- Point 6 : Participations du Conseil Municipal des Jeunes
- Point 7 : Informations et Divers

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

SCHNEIDER Tom est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal des Jeunes.

Point 2 : Installation du Conseil Municipal des Jeunes

LARRERE Axel rappelle l'historique de la création du Conseil Municipal des Jeunes :

- 1ère rencontre entre la Mairie, entre autres COMARTIN Fabrice et BANZET Nathalie et moi pour la présentation du projet : 14/09/24.
- Approbation du projet par le Réunion de Municipalité : 16/01/23.
- Approbation du projet par le Conseil Municipal de Bouxwiller et ses communes associées : 30/01/23.
- Élections des candidats pour la mandature 2022-2024 : 22/11/22 (École Primaire) et 09/02/23 (Collège).
- Séance plénière d'installation de la mandature 2022-2024 : 22/03/23
- Déroulement de la mandature 2022-2024 avec des séances mensuelles : du 22/03/23 au 14/07/24.
- Séance plénière d'installation de la mandature 2024-2026 : 04/10/24.
- Déroulement de la mandature 2024-2026 avec des séances mensuelles : du 04/10/24 au 14/07/26.

Il rappelle également le rôle du Conseil Municipal des Jeunes.

Les Jeunes Conseillers Municipaux suivants sont installés pour siéger au Conseil Municipal des Jeunes de Bouxwiller et ses communes associées :

- LARRERE Axel
- SCHNEIDER Tom
- COMARTIN Louna
- ZENDAGUI Kenzy
- GRAND-PAILLE Agathe
- MAILLIER Célia
- CHANAT Clémence
- VONARB Daphné
- JAECH Khylian
- NEUREU DECKER Eva

Un bilan de la précédente mandature 2022-2024, a été réalisé en présentant les différentes sorties, participations et projets faits durant celle-ci.

Point 3 : Validation du Règlement Intérieur

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal des Jeunes adopte le Règlement Intérieur du Conseil Municipal des Jeunes comme suit :

Règlement Intérieur du Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) permet aux jeunes de Bouxwiller et des communes associées de contribuer à la vie de leur commune. Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est une instance de proposition et de consultation propre à construire une pensée collective, fondement d'une citoyenneté active.

Son support légal et administratif est la commune de Bouxwiller et son conseil Municipal. Il est placé sous la responsabilité du Maire, de l'Adjoint référent et des Conseillers Municipaux missionnés auprès du CMJ.

I. Les objectifs

- *Amener à participer à la vie de la commune, à développer le sens citoyen et la prise de responsabilité.*
- *Contribuer à l'apprentissage du débat collectif.*
- *Promouvoir la capacité d'analyse, de proposition et d'action.*
- *Porter des projets d'intérêts général.*

II. Composition du conseil

Le CMJ est composé de 15 jeunes membres maximums :

- *5 élèves de CM1-CM2 du regroupement scolaire Marguerite Thiebold de Bouxwiller.*
- *5 élèves du collège du Bastberg de Bouxwiller*
- *5 élèves des lycées (2 du lycée Zeller, 3 du lycée Schattenmann) de Bouxwiller.*

Le nombre d'élèves, distribué par établissement scolaire, peut varier selon le nombre d'élèves candidats et de sièges disponibles.

III. Durée du mandat

La durée du mandat est de deux ans.

IV. Présidence

Le CMJ est présidé par le maire de la commune ou son représentant.

V. Siège

*Le conseil municipal des jeunes a son siège à l'hôtel de ville de Bouxwiller
1 place du Château
67330 Bouxwiller*

VI. Comité de pilotage

Le comité de pilotage assure le lien entre le conseil municipal et le CMJ. Il est composé d'un adjoint au maire référent, d'élus municipaux, d'anciens élus municipaux, etc.

VII. Candidatures

Les candidatures pour être membre du CMJ sont les jeunes habitants à Bouxwiller et les communes associées fréquentant les classes de CM1 à la 1ère.

Les candidatures au conseil sont individuelles. Elles sont choisies par l'élu référent.

En cas de démission d'un conseiller municipal jeune, l'élu référent peut choisir un autre candidat non-choisie durant la première vague de sélection.

VIII. Fonctionnement du conseil

Chaque instance (séances, bureau, réunion de commission) fera l'objet d'un compte rendu envoyé à tous les membres du CMJ. (Jeunes, parents, membres du Conseil Municipal compris)

- *Les séances du conseil*

Participent au CMJ, les élus du conseil ainsi que les membres du comité de pilotage. Seuls les membres du CMJ ont le droit de vote.

Au début de chaque séance du CMJ, sera désigné un secrétaire de séance.

- *Le bureau*

Lors de l'installation du CMJ, les membres élisent le bureau. Ce bureau est constitué du maire, de son représentant des membres du comité de pilotage, d'un conseiller jeune. Il est chargé de préparer et d'organiser les travaux du CMJ, de proposer des dates de réunion et des ordres du jour.

Les séances du CMJ se dérouleront à la mairie de Bouxwiller dans la Salle du Conseil Municipal.

IX. Moyens mis à disposition du CMJ

Le budget du CMJ a été choisi par années, par le conseil municipal de Bouxwiller, il est de 1000 euros.

X. Droit à l'image

Le Conseiller Municipal Jeune, ou son représentant légal, donne autorisation à la Mairie pendant toute la durée de son mandat, d'établir des photographies, de réaliser des films et de reproduire ces supports de communication sur ses propres publications, sur son site Internet et ses réseaux sociaux, voire éventuellement auprès d'organismes de presse. Le Conseiller Municipal Jeune, ou son représentant légal, dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concerne.

XI. Fréquence des réunions

Le Conseil Municipal des Jeunes se réunit 1 fois par mois soit en séance plénière pour voter et discuter des différents points à l'ordre du jour ou en séance de travail. Les membres du CMJ ont l'opportunité de venir travailler à la mairie de Bouxwiller en prévenant le secrétariat.

XII. Vote

Chaque conseiller représente 1 voix quel que soit le thème du scrutin. Les décisions au sein du Conseil Municipal des Jeunes sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas d'égalité, le point abordé peut-être rediscuté ou reporté. De façon générale le vote s'effectuera à main levée mais il pourra aussi s'effectuer à bulletin secret, à la demande d'un conseiller.

XIII. Procurations

Si un conseiller est absent le jour d'une séance, il peut donner procuration à un autre conseiller. En début de séance, la personne ayant procuration, se manifeste. La procuration n'est pas nécessaire durant une séance sans vote.

Point 4 : Validation du Bureau

L'ensemble du Conseil décide d'enlever l'instance du Bureau et de le remettre quand tous les membres du CMJ seront mieux intégrés.

Point 5 : Fréquences des séances

Le Conseil à décider à l'unanimité, de se réunir une fois par mois le Vendredi à 18h30.
Un Calendrier des séances sur l'année sera créé et distribué à la prochaine séance plénière.

Point 6 : Participation du Conseil Municipal des Jeunes

Un tableau des différentes participations à été réalisé, le voici :

Évènement	Date	Discours (Lecteurs à définir)	Combien de conseillers présents
Inauguration scolaires (parking,...)	12 <u>Octobre</u> 2024	Discours (Axel ou autres volontaires) et conseillers autour	2-3 membres CMJ
Halloween	31 <u>Octobre</u> 2024	Pas discours	Tous les membres CMJ
Cérémonie de commémorations	11 <u>Novembre</u> 2024	Discours (Axel ou autres volontaires) et conseillers autour	Tous les membres CMJ
Cérémonie de vœux	Courant <u>Janvier</u>	Discours (Axel ou autres volontaires)	Tous les membres CMJ
Nettoyage de Printemps	Courant <u>Avril</u>	Pas discours	Tous les membres CMJ
Cérémonie de commémorations	08 <u>Mai</u> 2025	Discours (Axel ou autres volontaires) et conseillers autour	Tous les membres CMJ
Fête de l'Été	Courant <u>Juin</u>	Pas discours	2-3 membres CMJ
14 <u>Juillet</u> 2025	13 <u>Juillet</u> 2025	Discours (Axel ou autres volontaires) et conseiller autour	Tous les membres CMJ
Divers (inaugurations, ? etc.....)	?	Pas discours	2-3 membres CMJ

Ce tableau pourra être modifié car il est possible que d'autres évènements se rajoutent.
Le nombre de conseillers présents, est qu'une idée pour l'organisation, tout le monde peut venir même s'il y a marqué « 2-3 membres CMJ ».

Point 7 : Informations et Divers

- Une explication sur les procurations a été donnée à l'ensemble des membres CMJ, au passage un exemplaire a été distribué.
- Eyla HILD, a expliqué le projet « Halloween APEEB » qui a pour but de faire participer les membres jeunes du CMJ en tant que comédien durant cet évènement. La présidente tiendra au courant le CMJ de l'avance de celui-ci.
- Un sondage sera envoyé à la suite de la séance pour savoir quand nous feront notre Séance Plénière de Novembre.
- Il est proposé au CMJ de participer à l'inauguration de sécurisation des abords scolaires.

Des écharpes tricolores et un fascicule sur le fonctionnement de la commune sont remis aux nouveaux membres du CMJ.

Le secrétaire de séance
SCHNEIDER Tom

L'élu référent
COMARTIN Fabrice

Le représentant du CMJ
LARRERE Axel